

COURRIER DU LECTEUR

- Votre diagnostic sur la paupérisation de Besançon, avec les conséquences qui en résultent pour le niveau de revenus, est d'autant plus lourd à porter que cette ville était riche d'un patrimoine industriel séculaire que j'ai bien connu pour en être originaire. Si votre périodique était édité à Guéret ou Aurillac, on aurait moins compris. Les équipes dirigeantes de Besançon, depuis près de 60 ans, ne peuvent donc que s'interroger et l'opposition tenter de convaincre de sa capacité à faire mieux.

Loin de moi l'idée de vouloir atténuer cette responsabilité, mais je serais enclin à penser que cette ville, précisément parce qu'elle avait une forte tradition industrielle, constitue la version hypertrophiée d'une situation dégradée, à l'échelle de la France entière. Et, bien sûr, la cause tient à la désindustrialisation et à l'avènement, au gré de la baisse du chômage, d'emplois massivement tertiaires, médiocrement rémunérés, comme l'attestent les revendications actuelles sur le pouvoir d'achat. Parce qu'elle était plus industrielle, la Franche-Comté est plus touchée par cette constante hémorragie, sensible à Besançon où la désindustrialisation est arrivée à son terme, avec moins de 10% d'actifs dans le secteur secondaire, comme sur le site de Sochaux, poumon industriel de la région qui, au 2^{ème} trimestre 2007, a encore perdu 5% de sa production, pour 13.000 emplois contre 40.000, il y a 30 ans.

Au regard de cette perte d'emplois industriels, on ne peut guère qu'aligner le dynamisme des services et du BTP, au bénéfice de revenus médiocres et d'une pénibilité reconnue. Ces tendances se retrouvent sur le plan national avec la forte progression de l'emploi dans la construction et le tertiaire, alors que, dans l'industrie, la baisse d'effectifs est de 1,3% en un an, avec les conséquences qui en résultent pour le déficit commercial français, soit 40 milliards d'€, en 2007.

C'est l'image et la réalité économique de cette région qui sont pénalisées par la désindustrialisation, la paupérisation et l'érosion des revenus, occultée dans le Haut-Doubs par le travail frontalier, à dominante industrielle. N'est-ce pas « Libération », Dieu sait peu suspect de connivence à droite, qui évoque* à propos de la mort de Raymond Forni, « une région plutôt pauvre » ? Même s'il est intéressant, venant d'un journaliste parisien, le propos n'en reste pas moins sévère à l'égard des responsables politiques locaux. Le président sortant du Conseil régional, semble bien victime de cette interpellation posthume, sur le mode : « Pourquoi et comment les multiples collectivités créées par la décentralisation ont-elles été incapables de rompre cette évolution qui appauvrit la Franche-Comté ? »

La ville de Besançon, capitale régionale, n'échappe pas, après 60 ans de gestion monocole, au questionnement qui est celui de la responsabilité de ses équipes dirigeantes. Comment ne pas relever qu'elle paye cher sa désindustrialisation, en termes de revenu, vécue dans une relative indifférence, et l'interventionnisme municipal, son corollaire, en termes de fiscalité et de FBCF ? Le grand tort de ses dirigeants, depuis plus d'un demi-

siècle, c'est de s'en être accommodés, au nom d'une vision économique totalement acquise à l'emploi public, générateur de sécurité, de clientélisme et de paupérisation.

*Forni, un parcours républicain (Libération-7/01/08)

HC
39000-POLIGNY

- J'ai lu votre analyse de la gestion de la chasse et votre conclusion en forme de triptyque : nature des pouvoirs, droit applicable et compétence juridictionnelle. Vous n'avez pas du rencontrer beaucoup de contradicteurs...

A ce sujet, je vous envoie une lecture tirée du « Bulletin quotidien » (5.12.07) :

« M. Pierre LANG, député de Moselle, a démissionné du groupe UMP à l'Assemblée pour protester contre l'élection, à la présidence du groupe d'études sur la chasse du Palais-Bourbon, de son collègue, Jérôme BIGNON (Somme), candidat ouvertement soutenu par le lobby cynégétique. La semaine dernière, la Fédération nationale des chasseurs avait, via son « conseiller politique », M. Th. Coste, appelé les députés UMP, dans un courriel, à « faire le bon choix », en élisant le député de la Somme ».

YS
75016-PARIS

Votre charge contre l'éco-taxe est au-dessous de la vérité. Car, depuis votre dernier billet d'humeur, on a vu mieux : l'annonce de l'annualisation de la taxe. On y est : c'est le rétablissement de la vignette Ramadier de 1956. On a la totale : une nouvelle taxe, alors que l'application du Grenelle de l'Environnement devait se faire à fiscalité constante, une taxe rétablie par la droite et une taxe protectionniste qui frappe massivement les véhicules importés, et d'abord allemands, alors que la Commission européenne vient de proposer 120 Gr/km de CO², en 2012, cad après 4 ans de transition pour les fabricants et l'égalité de traitement entre les Etats. Pour l'heure, on en reste au coup de pied de l'âne à la libre circulation dans l'UE. Comme le pire est toujours à venir, on commence à entendre, chez les défenseurs de ce protectionnisme crypté, des arguments de haut niveau : les acquéreurs de grosses cylindrées n'en sont pas à 2600€. Et puis, les riches paieront pour les pauvres. Après le protectionnisme, le famélisme !

MG
25115-POUILLEY-les-VIGNES

-Le monopole de la SNCF sur les lignes de RFF sera-t-il maintenu ou d'autres opérateurs seront-ils habilités à circuler sur ce réseau ?

JT
25300-PONTARLIER

NDLR-II existe déjà plusieurs compagnies privées habilitées à opérer sur le réseau RFF, en particulier le britannique EWS, racheté par la DB allemande, infiniment plus performante dans le secteur du fret que la SNCF. Mais la grande question est celle des lignes TER dont les régions sont « autorités organisatrices » et qui devront bien, à terme, passer par l'appel d'offre pour le choix de leur opérateur, même si certaines d'entre elles (PACA) ont passé un contrat de dix ans avec la SNCF pour mieux reconduire le monopole. AM. IDRAC, présidente de la SNCF estime inéluctable cette ouverture du marché ferroviaire français, comme c'est déjà le cas en Allemagne où VEOLIA est très présent dans les Länder. La présidente de la SNCF relève bien une difficulté de texte dans la LOTI, mais ajoute (Avenir-Transports, 28.11.07) que l'arrivée de nouveaux opérateurs se fera sous la pression des Régions qui voient monter leur budget « Transport ». N'est-ce pas JJ. Queyranne, président de Rhône-Alpes, qui vient d'instaurer la desserte cadencée dans sa Région, sur les 1200 circulations quotidiennes de TER, et qui a déjà fait valoir à AM. Idrac que les CFF suisses lui ont fait une offre de desserte de sa région, inférieure en coût de 18% à la SNCF. Pour l'heure, la SNCF doit d'abord relever le défi du fret et la concurrence à venir sur ses lignes TGV, avec l'arrivée d'opérateurs comme Air France et la DB.